



PREMIER MINISTRE



Fédération du Commerce
et de la Distribution

Communiqué de presse

Le 4 avril 2019

Pour une offre plus responsable d'alcool, la Grande Distribution se mobilise aux côtés de la MILDECA

La Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD, fédérant 50 enseignes) ainsi que le Groupement Les Mousquetaires et le Mouvement E. Leclerc (représentant les enseignes membres du collège alimentaire de la FCA (Fédération du commerce associé)) ont signé aujourd'hui, avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), une *Charte d'engagements responsables* relative à la vente d'alcool.

Cette *Charte d'engagements* vise à assurer une offre d'alcool plus responsable, à travers la mobilisation des professionnels de la distribution qui s'engagent aux côtés du Gouvernement pour mieux former leurs salariés, sensibiliser les clients, moderniser l'affichage et étudier les modalités d'un renforcement des moyens de contrôle en caisse.

Avec cet engagement ce sont au total près de 20 000 points de vente accueillant environ 10 millions de clients par jour, qui s'impliquent aux côtés de la MILDECA pour mettre en œuvre l'une des priorités du Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 : « Mieux encadrer la vente des boissons alcooliques ». Cette mesure constitue également l'un des objectifs du Comité interministériel pour la Santé, présidé par le Premier ministre, qui s'est tenu le 25 mars 2019.

« *Aujourd'hui en France, l'alcool est responsable de 41 000 décès par an. Prévenir les consommations à risque et protéger les consommateurs les plus vulnérables, notamment les jeunes ou les femmes enceintes est un enjeu qui nous concerne tous.*

A ce titre, les engagements pris aujourd'hui par la Grande Distribution, représentent une concrétisation importante de la priorité donnée par le Gouvernement à la prévention et à la réduction des risques au sein des politiques de RSE de ces entreprises. » -Nicolas Prisse, Président de la MILDECA.

« *La prévention des consommations à risque d'alcool est une grande cause nationale. La signature de cette Charte traduit l'engagement concret de toutes les enseignes de la Fédération du Commerce et de la Distribution, déjà actives depuis plusieurs années sur la prévention de la vente d'alcool aux mineurs et l'information des consommateurs sur les dangers liés à l'alcool.*

Il nous faut mettre en œuvre ces engagements forts mais aussi chercher à aller plus loin, notamment dans le cadre du travail que nous avons engagé avec le secteur des Alcooliers sur la formation et l'information en magasin. » - **Jacques Creyssel**, Délégué général de la FCD

Une Charte d'engagements responsables structurée autour de 4 grands axes

Ces 4 axes de travail, résultant d'un consensus entre les fédérations et leurs enseignes-adhérentes visent donc à :

- **Mieux communiquer sur les nouveaux repères de consommation à moindre risque :**
 - Engagement des distributeurs à relayer, via leurs supports de communication, les nouveaux repères de consommation à moindre risque : « *Pour votre santé, l'alcool c'est maximum 2 verres par jour, et pas tous les jours* ».
 - Pour faciliter l'appropriation de ces nouveaux repères en éclairant les consommateurs sur les quantités d'alcool qu'ils sont susceptibles d'absorber, il les enseignes s'engagent à apposer, sur les contenants de boissons alcoolisées de marques de distributeurs, un visuel rappelant les unités d'alcool contenues dans un verre standard selon le type de boisson (1 unité = 10g d'alcool pur).
- **Renforcer l'interdit protecteur de vente d'alcool aux mineurs :**
 - Apposition sur les communications commerciales (prospectus, flyers, affiches, publicités sur le lieu de vente (PLV), etc.) touchant à des produits alcoolisés, d'un logo commun à toutes les enseignes « *Moins de 18 ans, j'achète pas* ».
 - Engagement de travaux pour évaluer les possibilités d'un blocage automatique de la vente d'alcool dès lors que le paiement est réalisé avec une carte bancaire, une carte de fidélité ou autre moyen de paiement délivrés à un mineur.
- **Accompagner les offres en magasin ou sur internet :**
 - Afin d'amplifier les communications officielles, les enseignes s'engagent à relayer les campagnes, en cours et à venir, des pouvoirs publics via leurs supports de communication sur les risques liés à la consommation d'alcool et l'interdiction de vente aux mineurs.
- **Renforcer la formation du personnel :**
 - Révision, mise à jour et harmonisation des contenus des formations initiales des nouveaux embauchés et de l'information des personnels en place notamment pour les personnels de caisses et ceux des rayons « liquide ».
 - Conception et diffusion d'un guide des bonnes pratiques.

À propos de la FCD

La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres, près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact presse FCD : Sophie Amoros - 01 44 43 99 12 - samoros@fcd.fr

À propos de la MILDECA

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation, prévention, santé et insertion, application de la loi, lutte contre les trafics, coopération internationale.

La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.

Antonin Lamberty-Garric, antonin.lambertygarric@pm.gouv.fr, 01 42 75 69 62, [@MILDECAgouv](https://twitter.com/MILDECAgouv)